

Organisateur : Comité des Fêtes de Semond - 8 Grande rue 21450 SEMOND

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS / MARCHÉ ARTISANAL

Personne physique

se déroulant le **dimanche 17 août 2025** à **SEMOND** de **8h à 18h**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Ville : Département :

Adresse :

CP..... Ville.....

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par.....

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Je réserve un emplacement de :mètres, soit un montant de 1,50€ xm

Ci-joint règlement de € pour l'emplacement

Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Semond

Fait à..... le.....

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Comité des Fêtes de Semond - 8 Grande rue 21450 SEMOND

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS / MARCHÉ ARTISANAL

Personne morale

se déroulant le **dimanche 17 août 2025** à **SEMOND** de **8h à 18h**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la Société/Association, (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de.....

dont le siège est au (adresse):.....

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP..... Ville.....

Tél. Email :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Je réserve un emplacement de :mètres, soit un montant de 1,50€ xm

Ci-joint règlement de € pour l'emplacement

Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Semond

Fait à..... le.....

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation